



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 53/2017
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 28 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-sept, le vingt juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 13 Juin 2017.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, FIEVRE, RIGAUD, MARQUIER, LE GUIRIEC, JOUET, SEIB-TAUPIN, GARBIN.

PROCURATIONS

Mme LASSALLE	à	Mme MAUREL
M. JOUSSEAUME	à	M. ZAMBONI
M. ARNAL	à	M. CASTAING
M. FERTE J.	à	Mme JOUET
Mme FERTE S.	à	Mme SEIB-TAUPIN
M. DELON	à	Mme GARBIN

EXCUSÉ : M. MARTIN.

SECRETAIRE : Mme LIAN a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - Tarifs séjour Clap's - été 2017

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que cette année, seul le Clap's organisera un séjour à l'attention des jeunes aussonnais.

Ces activités et sorties financées par le budget communal bénéficient des aides de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre des dispositions du Contrat Enfance Jeunesse et des redevances perçues auprès des usagers du service.

Afin de pouvoir encaisser les recettes liées à ce mini-séjour, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le montant des différentes redevances en fonction des activités proposées et des catégories d'usagers.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- De fixer les tarifs du séjour de l'été du Clap's comme suit :

DATES	CLAP'S	
	QF CAF	TARIF
Du 24 au 28 juillet 2017 Multi sports QUILLAN (11)	< à 400	115 €
	401 - 600	125 €
	601 - 800	135 €
	801 - 950	145 €
	951-1 300	155 €
	1 301-1 700	170 €
	1701 - 2300	185 €
	> à 2 300	200 €
	Extérieur	310 €

ARRETE
DU 23 JUIN 2017
PAR LE MAIRE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 23 Juin 2017

Le Maire,

Lysiane MAUREL

